

M. Cossitt: Depuis le début du processus de décentralisation et de transfert de ces institutions à l'extérieur d'Ottawa, j'ai soutenu que cette mesure était dans certains cas raisonnable et d'autres fois non. En l'occurrence, elle n'avait certainement aucun sens. C'était comme si le gouvernement au pouvoir se proposait d'envoyer un mécanisme important de la machine gouvernementale dans une circonscription qu'il craignait de perdre aux élections suivantes. Donc, on y a envoyé le ministre pour renforcer le parti libéral. C'était là une bien piètre excuse puisque le gouvernement disposait à Ottawa d'installations suffisantes ou faciles à agrandir, si elles ne l'étaient pas, moyennant des dépenses beaucoup moins élevées que ce qu'il en a coûté pour déménager tout le ministère dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, comme il l'a fait.

● (1710)

Bien entendu, ce sont les anciens combattants qui ont écopé du plus gros problème. En effet, ils se sont rendu compte qu'ils n'obtiendraient pas un service aussi bon de leur ministère parce qu'il leur faudrait communiquer avec des fonctionnaires situés à l'autre bout du pays et non plus au centre. Tous les bureaux de la Légion canadienne ainsi que son conseil d'administration, se sont carrément opposés à cette initiative, mais le gouvernement n'a même pas écouté les instances de la Légion canadienne à ce sujet. De même, le gouvernement n'a tenu aucun compte des instances de l'opposition et a agi seulement pour servir ses propres intérêts politiques.

Les intérêts politiques et l'argent des contribuables ne sont pas une seule et même chose. Malheureusement, l'histoire canadienne contient beaucoup trop d'exemples où l'on s'est servi de fonds publics à des fins politiques, surtout dans le cas de certains gouvernements. A mon avis, ce sont des considérations purement politiques qui sont à l'origine du déplacement du ministère des Affaires des anciens combattants vers les Maritimes, et non pas parce qu'on voulait donner un meilleur service aux anciens combattants, ou dépenser à meilleur escient les deniers des contribuables canadiens.

Je suppose donc que c'est maintenant un fait accompli et qu'il n'est plus possible de revenir en arrière. Il n'est plus possible de renverser la vapeur sans que cela coûte encore énormément cher au gouvernement et aux contribuables canadiens.

M. Collette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) mais je lui demande d'être indulgent pendant une minute avant qu'il mette un terme au débat sur cet avis de motion.

Normalement la courtoisie veut que tous les partis puissent participer à l'étude des initiatives parlementaires. On demande en général à chaque député s'il ou si elle veut présenter un bill privé ou un avis de motion portant production de documents. Nous avons déjà demandé au député de Leeds-Grenville et à d'autres députés s'ils souhaitaient parler aujourd'hui sans leur avoir demandé leur accord préalable. Comme le sait monsieur

Affaires des anciens combattants

l'Orateur, nous aurions dû étudier aujourd'hui l'article n° 32, inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui au nom de mon collègue, le député de Vaudreuil (M. Herbert). Je voudrais signaler à monsieur l'Orateur que cela constitue cet après-midi un manquement grave à la courtoisie.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre s'il vous plaît. La parole est au député de Leeds-Grenville.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, on a du mal à se retrouver dans ce que le secrétaire parlementaire vient de dire. Peut-être pourrais-je lui demander de nous donner des précisions. Personne ne m'a consulté pour savoir s'il y avait ou non lieu d'appeler cette question aujourd'hui. Quand je suis venu à la Chambre aujourd'hui, j'ai été mis devant le fait accompli. Je me demande où le secrétaire parlementaire veut en venir. Il a quitté la Chambre mais je suis sûr que quelqu'un l'informerait de ce que je dis.

Il y a plusieurs semaines j'ai reçu un appel d'une personne dont je ne me souviens plus le nom mais qui disait travailler pour le Conseil privé me demandant si je voulais intervenir. A cette époque, le ministre venait juste de décéder et j'ai donc estimé qu'il serait mal à propos et déplacé de soulever cette question la semaine suivant son enterrement. Si je n'ai pas voulu intervenir à l'époque, c'est parce que je trouvais que ce n'était pas le moment.

J'ignorais que la question était à l'ordre du jour d'aujourd'hui. J'ai peut-être eu tort de n'avoir consulté cette page du *Feuilleton* que quelque cinq minutes avant qu'on me propose d'intervenir. J'étais presque décidé à parler bien que j'aie laissé une bonne partie des documents dont j'aurais eu besoin à mon bureau. Le gouvernement n'a pas eu la courtoisie de me faire savoir qu'il avait l'intention d'appeler cette motion aujourd'hui.

M. l'Orateur adjoint: Le rappel au Règlement du secrétaire parlementaire n'est pas valable. La présidence a observé les règles; l'article figure à l'ordre du jour. Aucun arrangement conclu entre députés à l'extérieur de la Chambre n'entre en ligne de compte dans les décisions prises ici. Ce sont des affaires privées qui ne concernent pas la présidence.

M. Collette: Monsieur l'Orateur peut décider que mon rappel au Règlement n'est pas valable, mais je le répète, pour que les initiatives parlementaires puissent se dérouler normalement, il faut que les députés collaborent. Comme vient de le prouver le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), en général nous collaborons dans la justice et l'équité.

On m'avait informé que le député de Leeds-Grenville nous avait fait part—car il faut préposer ces débats—de son intention de retirer sa motion du *Feuilleton*. Il s'est ravisé, et je tenais à signaler qu'il avait repris la parole.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Cossitt: Je demande au secrétaire parlementaire de retirer ce qu'il a dit, à savoir que j'avais repris ma parole. En somme, il me traite de menteur. Pour moi, c'est un langage inconvenant que je ne peux accepter.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. La présidence a écouté l'échange de propos. On a catalogué certaines expres-